

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de St Jean de Chevelu

Après 2 années d'application du PLU les élus de la commune ont décidé de faire évoluer leur document réglementaire, notamment pour prendre en compte le projet de réhabilitation du château de la Grande Forêt, château du XIII^e siècle qui tombait en ruine jusqu'à récemment. Rappelons qu'il est inscrit aux Monuments historiques dans sa totalité depuis 1995. Il a été racheté par des acquéreurs privés qui ont le projet d'aménager un musée en rez-de-chaussée et des logements aux étages. C'est un projet à moyen et long terme, mais qui nécessitait l'adaptation du règlement à ces usages particuliers.

L'évolution du PLU permettra également de renforcer les possibilités de réhabilitation de certaines granges à valeur patrimoniale en habitat, ainsi que d'autoriser certains points de vente (sous conditions particulières) dans la zone d'activité située au nord de Chevelu.

Enfin cette procédure apportera quelques modifications de détail dans les règlements.

Après envoi du dossier de modification simplifiée aux Personnes Publiques Associées et recueil de leurs avis, le dossier sera mis à disposition du public en mairie aux heures d'ouverture pendant un mois, de la fin du mois d'août jusqu'à la fin du mois de septembre 2022.

Un avis précisant les dates et heures de consultation du public sera publié sur le site internet de la commune et dans le Dauphiné libéré 8 jours avant, il sera également affiché en mairie 8 jours avant et pendant toute la durée de la mise à disposition du public.